

Rapport de gestion 2012



Fondation

pour les frais d'intervention des communes
dans les situations extraordinaires

Sommaire

1	Avant-propos du président	3
2	Généralités	4
3	Les organes de la Fondation	4-5
4	Les événements essentiels	6
5	Les chiffres	7
6	Les remerciements	8
7	Aperçu du bilan et du compte de résultats	8-9
8	Explications au sujet du bilan et du compte de résultats	10
9	Rapport de l'organe de révision	11

Photo de couverture

Horrenbach-Buchen, crues/glissements de terrains en 2012

Rapport de gestion 2012

1 Avant-propos du président

L'année 2012 nous a également préservés d'événements dommageables d'envergure. Nous en sommes reconnaissants.

Seulement: il serait fatal de croire qu'il en sera toujours ainsi. Nous devons malheureusement partir du principe que nous serons tôt ou tard à nouveau confrontés à des phénomènes naturels d'assez grande envergure. Et que nous serons alors contents d'avoir une organisation efficace et une caisse remplie en conséquence.

Nous aspirons à la sécurité. Nous sommes assurés contre tout et n'importe quoi.

Mais il ne faut pas oublier en l'occurrence que même la meilleure assurance ne peut pas tout faire – et ne peut guère tout empêcher. Elle peut soutenir, atténuer des dégâts matériels, mais elle ne peut pas éliminer l'événement en soi. Elle ne peut pas freiner Lothar.

Néanmoins, il existe de nombreuses mesures pouvant réduire le risque de catastrophes – paravalanches, corrections de cours d'eau, aménagements de versants, etc. Nous continuons à les développer opiniâtement.

Outre toute la compétence technique, le fait d'avoir du respect peut en l'occurrence être un bon conseil. Celui qui est guidé par le respect de la nature et de la connaissance des menaces possibles atteindra davantage – et sera ainsi plus sécurisé – que ceux qui croient avoir tout sous contrôle.

Mais n'oublions jamais, malgré tous nos efforts, que la sécurité n'est pas totalement garantissable. « Travailler contre le vœu de la nature est peine perdue », disait Sénèque. Cette citation est toujours juste, après 2 000 ans.

Je témoigne mes sincères remerciements à tous ceux qui ont fait beaucoup en 2012 pour l'assurance des frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires (AFI).

Beat Giauque, Président

2 Généralités

2.1 Forme juridique et but de la Fondation

Sous l'appellation « Fondation pour l'assurance des frais d'intervention des communes en cas de catastrophe ou en situation d'urgence », il existe une Fondation au sens de l'art. 80ss. du code civil suisse, dont le siège se trouve à Ittigen. En tant qu'assurance, la Fondation a pour but la fourniture, la gestion et le paiement de fonds pour la couverture de frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires, selon les dispositions légales en l'occurrence valables du canton de Berne.

2.2 Bases déterminantes

- Acte de fondation du 8 avril 1999
- Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCP-PCi) (RSB 521.1)
- Ordonnance concernant l'assurance des communes pour les frais d'intervention en cas de catastrophe ou en situation d'urgence (RSB 521.14 Ordonnance sur les frais d'intervention, OFInt)

3 Les organes de la Fondation

3.1 Conseil de fondation

Le conseil de fondation, désigné par le Conseil-exécutif le 1 décembre 2010, est composé comme suit :

- Giauque Beat, député au Grand Conseil, président de la commune, Ittigen (président)
- Flück Peter, député au Grand Conseil, Unterseen
- Kohler Ernst, secrétaire communal/administrateur des finances, Trub
- Markwalder Iris, administratrice des finances communales, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Sutz (vice-présidente)
- Matti Roland, député au Grand Conseil, président de la commune, La Neuveville
- Messerli Paul, président de la commune, Kirchdorf
- von Flüe Hanspeter, dirigeant de l'OSSM (Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne)

3.2 Comité du conseil de fondation

Il est constitué de trois membres :

- Giauque Beat, président du conseil de fondation, d'office
- Markwalder Iris
- Messerli Paul

3.3 Secrétariat

Le secrétariat de la Fondation se trouve à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

- Gérant: Lurf Patrick, membre de la Direction
- Appréciation technique: Peter Daniel, architecte HES, expert de la protection incendie AEAI, Ryf André, architecte, conseiller technique de la clientèle
- Secrétariat: Murgotti Adriana et Sinz Ruth

3.4 Commission de recours

La commission de recours est composée de:

- Fahrländer Karl Ludwig, docteur en droit, avocat, Helvetiastrasse 5, 3005 Berne
- Keller Samuel, avocat, Monbijoustrasse 10, case postale, 3001 Berne
- Lemann Samuel, avocat, Speichergasse 5, case postale 484, 3000 Berne 7

3.5 Organe de révision

La PricewaterhouseCoopers SA, avec siège à Berne, exerce la fonction d'organe de révision.

3.6 Autorité de surveillance

Par décision du 4 novembre 1999, la Fondation a été placée sous la surveillance de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations (OASSF) du canton de Berne. (À partir du 1.1.2012: Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations [ABSPF]).

4 Les événements essentiels

En 2012, nous avons eu la chance d'avoir été épargnés par des événements dommageables d'assez grande envergure.

- **Le 18 avril 2012**

Séance du comité du conseil de fondation
– Préparation de la séance du conseil de fondation

- **Le 3 mai 2012**

Séance du conseil de fondation/affaires :
– Rapport de gestion 2011
– Comptes 2011/rapport de révision
– Performance des placements
– Approbation des requêtes des communes de Gadmen et Kandergrund (crues en 2011)

- **Le 7 novembre 2012**

Séance du comité du conseil de fondation
– Préparation de la séance du conseil de fondation

- **Le 2 décembre 2012**

Séance du conseil de fondation/affaires :
– Plan financier, comptes provisoires 2012 et budget 2013
– Contributions communales pour 2013: exceptionnellement, ne pas les exiger
– Performance des placements au 30.9.2012
– Approbation des requêtes des communes de Grindelwald (ruptures de glacier/crues de 2011), Kandersteg (crues de 2011), Horrenbach-Buchen (crues/glislements de terrains en 2012), Gadmen (cas d'incendie de 2011, après déduction des coûts d'engagement pour lutte contre accidents d'hydrocarbures et activités des sapeurs-pompiers)
– Refus d'entrer en matière sur la requête de la commune de Bütigen (incendie/refus d'indemniser des interventions ordinaires des sapeurs-pompiers)

5 Les chiffres

5.1 Prestations de la Fondation

Gadmen (événement du 10 octobre 2011)

Frais d'intervention	CHF	22 357
Franchise	CHF	- 5 250
Fondation	CHF	17 107

Kandergrund (événement du 10 octobre 2011)

Frais d'intervention	CHF	240 640
Franchise	CHF	- 15 750
Fondation	CHF	224 890

Au 31.12.2012, les quatre requêtes agréées en décembre (communes de Grindelwald, Kandersteg, Horrenbach-Buchen et Gadmen) n'avaient pas encore été indemnisées, en raison du délai d'opposition de 30 jours. Pour ces cas, une somme de CHF 180 888 a été mise de côté dans le compte annuel.

D'autres communes ont formulé des demandes, par écrit ou téléphoniquement, concernant des dédommagements par l'AFI. Ces requêtes ont toutes dû être refusées, étant donné que le volume des sinistres était trop petit par rapport à la franchise ou que l'événement dommageable ne correspondait pas à l'Ordonnance concernant l'AFI.

5.2 Résultat comptable 2012

L'exercice 2012 de la Fondation pour l'AFI se solde par un bénéfice de CHF 2 437 933 et la Fondation dispose d'un capital de CHF 11 236 364.

5.3 Rendement

Le capital placé a donné lieu à un gain comptable non réalisé de 4.41 %, durant l'exercice considéré.

6 Les remerciements

Le conseil de fondation remercie

- les communes, pour leur bienveillance et leur soutien ;
- l'Assurance immobilière Berne, pour la gestion du secrétariat et la vérification en bonne et due forme, par Daniel Peter, des demandes de contributions parvenues.

Annexes

- Aperçu du bilan et du compte de résultats
- Explications concernant le bilan et le compte de résultats
- Rapport de l'organe de révision

7 Aperçu du bilan et du compte de résultats

Bilan en CHF	31. 12. 2012	31. 12. 2011
Actifs		
Actif circulant		
Liquidités	3 604 584	3 218 801
Créances	23 530	23 295
Régularisation du compte des actifs	54 862	50 284
Total de l'actif circulant	3 682 976	3 292 380
Actif immobilisé		
Actions	3 698 329	2 659 148
Obligations	4 900 000	4 100 000
Total de l'actif immobilisé	8 598 329	6 759 148
Total des actifs	12 281 306	10 051 528

Bilan en CHF	31. 12. 2012	31. 12. 2011
--------------	--------------	--------------

Passifs

Fonds étrangers

Caisse de compensation AVS, AI, APG, AC	640	931
Régularisation du compte des passifs	184 468	576 250
Réserve en cas de fluctuation des titres	859 833	675 915

Total, fonds étrangers	1 044 941	1 253 096
-------------------------------	------------------	------------------

Capital de la Fondation

État au 1.1.	8 798 432	7 586 542
Hausse/baisse	2 437 933	1 261 889
État au 31.12.	11 236 364	8 798 432

Total, capital de la Fondation	11 236 364	8 798 432
---------------------------------------	-------------------	------------------

Total des passifs	12 281 306	10 051 528
--------------------------	-------------------	-------------------

Compte de résultats en CHF	2012	2011
----------------------------	------	------

	(1.1. – 31.12.)	(1.1. – 31.12.)
--	------------------------	------------------------

Recettes

Contributions des communes	2 076 875	2 071 775
Produit financier	708 016	140 091
Dissolution de la retenue en cas de fluctuations	0	0

Recettes, total	2 784 891	2 211 866
------------------------	------------------	------------------

Charges

Indemnisation pour crues	- 130 920	426 843
Indemnisation pour Feu	- 19 644	54 750
Dépenses administratives	70 013	71 127
Charges financières	243 591	305 018
Constitution de la retenue pour réserve en cas de fluctuation	183 918	92 238

Dépenses totales	346 959	949 976
-------------------------	----------------	----------------

Bénéfice annuel	2 437 933	1 261 889
------------------------	------------------	------------------

8 Explications au sujet du bilan et du compte de résultats

8.1 Explications au sujet du bilan

Les actifs du bilan sont composés de l'actif circulant se montant à CHF 3,7 millions et de l'actif immobilisé s'élevant à CHF 8,6 millions. L'actif circulant englobe les liquidités, les créances envers l'Administration fédérale des contributions (impôt anticipé) et l'active délimitation de compte (intérêts moratoires). L'actif immobilisé est essentiellement constitué d'obligations. Une part est investie dans des fonds de placement en actions. Étant donné que la sécurité est primordiale, en ce qui concerne la stratégie de placement, la préférence est donnée à des débiteurs de premier ordre. L'évaluation a lieu sur la base du règlement concernant les placements du 6 décembre 2001.

Sur le plan des passifs, outre les engagements envers la caisse de compensation AVS de CHF 640, la délimitation de compte passive de CHF 184 468 pour des cas de sinistres non réglés et d'autres engagements, la réserve pour fluctuations de CHF 859 833 et le capital de la Fondation de CHF 11.2 millions ont été comptabilisés.

8.2 Explications au sujet du compte de résultats

La Fondation de l'AFI a réalisé un bénéfice net de CHF 2,4 millions en 2012.

Les recettes se composent des contributions annuelles des communes de CHF 2,1 millions et des produits financiers de CHF 781 724.

Les dépenses comportent des indemnités négatives versées aux communes représentant un montant total de CHF 150 564. Elles se composent des paiements effectifs aux communes de CHF 241 997, de la délimitation pour des cas de sinistres non liquidés de CHF 180 888 et de la dissolution de retenues pas utilisées de CHF 573 450. Les charges administratives de CHF 70 013 englobent l'indemnité versée à l'Assurance immobilière Berne, les indemnités aux conseillers de la Fondation, les frais de la société de révision et divers frais de bureau. Les charges financières de CHF 317 299 comprennent essentiellement des pertes sur les cours non réalisées, ainsi que des frais bancaires, des droits de garde et des pertes sur les cours réalisées. En outre, la réserve pour fluctuation a été alimentée de CHF 183 918, en vertu de la directive dans le règlement concernant les placements.

9 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation de la
Fondation pour les frais d'intervention des
communes dans les situations extraordinaires
Ittigen

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Fondation pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'au règlement.

PricewaterhouseCoopers AG

Jürg Reber
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Michel Mange
Expert-réviseur

Bern, 15 février 2013

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern
Téléphone: +41 58 792 75 00, Téléfax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

Fondation

pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires

ekv@gvb.ch

www.ekv-bern.ch

Secrétariat:

Assurance immobilière Berne (AIB)

Papiermühlestrasse 130

case postale

3063 Ittigen

Téléphone 031 925 11 11

Téléfax 031 925 12 22

info@gvb.ch

www.gvb.ch